

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 décembre 2020

## Vers une régie publique de l'eau potable : L'assemblée territoriale exige du SEDIF de prolonger le délai de travail des 9 communes concernées

***C'est à une large majorité que le Conseil de territoire, réuni en séance extraordinaire le 27 novembre dernier pour évoquer le possible retour en régie publique de la gestion de l'eau potable de 9 villes, s'est prononcé en faveur des 9 maires dans leur demande auprès du SEDIF d'obtenir un délai supplémentaire pour travailler.***

Sur les deux années de la convention qui le liait au SEDIF, l'EPT a bouclé ses études techniques, financières et juridiques avec six mois de retard du fait de la crise sanitaire. Impossible ensuite, avec le 2e confinement, de lancer la phase de concertation avec les usagers, toute rencontre publique étant proscrite. Cette phase citoyenne, qui devrait se conclure par un référendum citoyen, est pourtant indispensable pour engager les communes en toute transparence vers la sortie du SEDIF et la création d'une régie publique.

« **Nous sommes face à un enjeu historique**, qui aura des conséquences pour les décennies à venir. **Nos concitoyens doivent avoir tous les éléments pour décider eux-mêmes**, en connaissance de cause, du chemin à prendre », estiment les Maires d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine. « Pourquoi le SEDIF s'octroie-t-il des délais supplémentaires dans la gestion de ses propres contrats, en invoquant le retard pris du fait de la COVID, et nous le refuserait ? **Il ne peut y avoir deux poids deux mesures dans la gestion de l'intérêt général** », poursuivent-ils.

Même le Préfet de Région, qui a reçu les 9 Maires en urgence le 17 novembre dernier, avait exprimé la nécessité d'obtenir un an supplémentaire pour mener à bien ce travail dans de bonnes conditions.

Au terme d'une séance d'intenses échanges, l'assemblée territoriale du Grand Orly Seine Bièvre a ainsi réaffirmé son incompréhension face à la posture fermée et unilatérale du SEDIF.

En l'absence de réponse favorable du Président du SEDIF, les Maires ont par ailleurs décidé de saisir le gouvernement du déni démocratique qui leur est ainsi opposé.

**Pierre BELL-LLOCH**, maire de Vitry-sur-Seine. **Philippe BOUYSSOU**, maire d'Ivry-sur-Seine.  
**Marie CHAVANON**, maire de Fresnes. **Hélène de COMARMOND**, maire de Cachan.  
**Stéphanie DAUMIN**, maire de Chevilly-Larue. **Christine JANODET**, maire d'Orly.  
**Jean-Luc LAURENT**, maire du Kremlin-Bicêtre. **Christian METAIRIE**, maire d'Arcueil.  
**Patricia TORDJMAN**, maire de Gentilly.